



Activité Tennis Loisirs 2023

Fiche d'inscription semestrielle (1^{er} mars – 31 août)

ADHERENT PRINCIPAL (agent CNRS ou ayant-droit CNRS)

| | | | |
|-------------------|--|------------|-------|
| NOM Prénom | | Téléphone | |
| Date de naissance | | Adresse | |
| E-mail | | | |
| Statut | <input type="checkbox"/> Agent CNRS / <input type="checkbox"/> Ayant-droit | CP / Ville | |

Si vous êtes **agent CNRS**, précisez :

| | |
|-----------------------|-------|
| Unité de rattachement | |
| E-mail professionnel | |
| Téléphone bureau | |

Si vous êtes **ayant droit**, précisez les renseignements relatifs à votre ouvrant-droit (parent ou conjoint) :

| | |
|-----------------------|-------|
| NOM | |
| Prénom | |
| Unité de rattachement | |

AUTRES ADHERENTS

Pour une **adhésion familiale**, renseignez les informations relatives au(x) parent(s), conjoint ou enfant(s) :

| | | | |
|-----------------------------------|-------|-------|-------|
| NOM Prénom | | | |
| Date de naissance | | | |
| Statut (conjoint, parent, enfant) | | | |

COUT DE L'INSCRIPTION

La formule souscrite permet d'effectuer un certain nombre de réservations durant la période :

10 pour une formule « Standard », **20** pour une formule « Amateur » et sans limite pour la formule « Passionné ».

Si le montant de l'adhésion est supérieur à 50€, vous pouvez bénéficier d'une réduction dans la cadre de la politique sociale du CAES du CNRS. Afin que le montant de cette subvention puisse être calculé, **vous devez actualiser votre compte CAES** :

<https://moncompte.caes.cnrs.fr>

Un bulletin de salaire et un avis d'imposition récents, une copie du livret de famille (définissant les ayants droit) ainsi qu'une copie du contrat de travail (pour les agents contractuels) vous seront demandés.

| Grille tarifaire 2023 (entourer les tarifs sélectionnés) | « Standard » | « Amateur » | « Passionné » |
|--|--------------|-------------|---------------|
| Adulte (agent CNRS ou conjoint) | 30€ | 45€ | 55€ |
| Couple (agent CNRS et son conjoint) | 50€ | 75€ | 90€ |
| Ayant-droit étudiant | 24€ | 35€ | 43€ |
| Ayant droit Jeune (11-18 ans) | 20€ | 25€ | 30€ |
| Ayant droit Enfant (moins de 10 ans) | 10€ | 14€ | 18€ |

Autre cas de figure : contacter le correspondant de l'activité

Montant de base

Part dégressive

TOTAL

Subventionnement calculé selon le Quotient Familial

Montant à régler soit par chèque à l'ordre du **CAES du CNRS** soit par carte bancaire (moncompte.caes.cnrs.fr)

Cadre réservé au secrétariat du CLAS

| | | | | | | | |
|---------------|-------|----------------|-------|-----------------|-------|----------------|-------|
| Carte d'accès | | Date de remise | | Badge vestiaire | | Date de remise | |
|---------------|-------|----------------|-------|-----------------|-------|----------------|-------|



Activité Tennis Loisirs 2023

Fiche d'inscription semestrielle (1^{er} mars – 31 août)

MODALITES PRATIQUES

Le **Tennis Club de Brivazac**, club affilié à la Fédération Française de Tennis, est partenaire du **CLAS du CNRS de Bordeaux** pour la gestion de l'activité « Tennis Loisirs » sur les courts du Château de Brivazac. Les plannings de réservation des courts sont ainsi consultables en ligne par l'intermédiaire d'une interface hébergée à cette adresse : www.ballejaune.fr/tcbrivazac

Une fois votre cotisation enregistrée, un compte individuel sera créé et des identifiants pour vous connecter au site vous seront adressés par mail. Dans le cas d'une adhésion « familiale » (couple, parent-enfant ou couple avec-enfant(s)), un compte sera créé pour **deux membres** de la famille.

Afin d'éviter des intrusions extérieures et s'assurer de la pérennité des infrastructures, qui ont par le passé été victimes de dégradations par des personnes mal intentionnées, l'utilisation des courts de tennis du Château de Brivazac est sécurisée par une serrure à carte installée sur la porte d'accès principale. Le jeu de cartes d'accès est modifié régulièrement en début de saison sportive. La délivrance des cartes d'accès aux courts et des badges d'accès aux vestiaires est effectuée par **Corinne BLAIN** au secrétariat du CLAS :

- un exemplaire numéroté de **carte d'accès** est remis à l'adhérent principal ;
- l'accès aux vestiaires qui se trouvent dans l'enceinte du Château est possible grâce à un **badge** qui permet l'ouverture d'une porte depuis l'extérieur. Celui-ci ne vous sera toutefois pas nécessaire si vous souhaitez utiliser les courts pendant les horaires d'ouverture du Château.

CHARTRE DE L'UTILISATEUR

En signant ce document, vous vous engagez à respecter un code de bonne conduite afin que tous les adhérents de l'activité puissent pratiquer le tennis dans de bonnes conditions. Par conséquent, nous vous demandons de :

- **mettre à jour** dès que possible le **tableau de réservation** des terrains en ligne, notamment pour annuler une réservation (toute réservation non annulée sera débitée de votre quota autorisé) ;
- **porter une tenue correcte** sur les courts ;
- **prendre soin du matériel** présent sur et autour des courts ;
- **ne pas autoriser l'entrée sur le court de personnes extérieures** qui ne soient pas adhérentes de l'activité ou membres du club de tennis. Un adhérent peut, occasionnellement, inviter une personne extérieure mais pour des raisons d'assurance en cas d'accident, cette mesure ne peut s'appliquer que de manière très exceptionnelle ;
- **bien fermer la porte d'accès** aux courts lorsque vous quittez les terrains.

Je soussigné atteste avoir bien pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter.

Fait à, le 2023 Signature :

Merci d'avance et bon tennis sur les courts du Château de Brivazac !